



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

12 avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@ccclt.fr

AR PREFECTURE  
047-244701405-20210204-1\_2021-DE  
Reçu le 12/02/2021

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

Présents : Mme Line LALaurie, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUSSIÈRE Dominique, M. MIOSSEC Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme Yrieix Françoise

Etaient aussi présents (sans voix délibérative) : Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 1/2021

Vu le procès verbal de séance du 15 décembre 2020,



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

#### Approbation du procès verbal de séance

- adopte le procès verbal de séance du 15 décembre 2020.

15 décembre 2020

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente  
  
  
Line LALaurie

www.lotetolzac.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

La publication le 5 février 2021

La transmission en Sous-préfecture le 11 février 2021



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

Nombre de membres en exercice: 32  
Qui ont pris part à la séance : 30  
Quorum: 17  
Date de convocation: 29 janvier 2021  
Procuration : néant

**Présents :** Mme Line LALaurie, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUISSIERE Dominique, M. MIOSSEC Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

**Secrétaire de séance :** Mme Yrieix Françoise

**Etaient aussi présents (sans voix délibérative) :** Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 2/2021

Madame la Présidente précise que :

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a engagé une démarche qui vise à :  
- renforcer la présence de la DGFIP dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour les usagers  
- améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales.

Cette démarche de construction du nouveau réseau des finances publiques doit également permettre, en rupture avec les pratiques précédentes, d'inscrire durablement ces services dans les territoires, donnant aux usagers, élus et agents des finances publiques une visibilité dont ils étaient privés jusqu'à présent.

Par le biais d'une charte, la Direction des Finances Publiques de Lot et Garonne décrit le nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le département issu d'une concertation engagée depuis juin 2019. La charte liste les services et leur localisation et précise plus particulièrement les modalités et la durée de présence ainsi que la nature des missions exercées au bénéfice des usagers et des collectivités locales.

Madame la Présidente présente la charte et fait une présentation du réseau de proximité des finances publiques au sein de la CC Lot et Tolzac. Un accueil de proximité pour les particuliers est existant au sein de la Maison France Services de Castelmoron-sur-Lot, un accueil de proximité est également proposé sur la commune de Tombeboeuf (au sein de la Mairie). Concernant le conseil aux décideurs locaux, un accueil sera réalisé au sein des locaux administratifs de la communauté de communes.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à signer la Charte d'engagement qui entérine jusqu'en 2025 les implantations de la DGFIP dans le département.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- approuve le projet de Charte d'engagements entre la DGFIP de Lot-et-Garonne et la Communauté de communes Lot-et-Tolzac, jusqu'en 2026.
- Autorise la Présidente à signer la Charte d'engagements

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

La Présidente



Line LALaurie





## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

Nombre de membres en exercice: 32  
Qui ont pris part à la séance : 30  
Quorum: 17  
Date de convocation: 29 janvier 2021  
Procuration : néant

Présents : Mme Line LALaurie, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUISSIERE Dominique, M. MIOSSEC Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme Yrieix Françoise

Etaient aussi présents (sans voix délibérative) : Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le contrat de Délégation de Service Public entre la Communauté de communes et la SAEM La Base pour la gestion de la base omnisports au Temple sur Lot,

### Délibération n° 3/2021

#### BASE OMNISPORTS

#### DSP / Redevance : report de deux trimestres 2020

Madame la Présidente fait état de la situation de la structure :

La Base du Temple sur Lot a enregistré une baisse d'activité importante sur l'année 2020 liée à la crise COVID. La structure a été victime d'une fermeture administrative lors du 1<sup>er</sup> confinement mais également sur la fin d'année 2020 et début 2021. La structure enregistrait des réservations importantes qui n'ont pas pu être honorées, elle fonctionne aujourd'hui que très partiellement.

Depuis le transfert de compétence et dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public, la CCLT a délégué la gestion du site à la SAEM « LA BASE ». Dans le contrat de DSP, est convenu que la BASE verse en 2020 une redevance de 120 000 € HT répartie en 4 trimestres de 30 000 € HT.

Par courrier, la BASE a sollicité un report de la redevance du trimestre 3 et 4 de l'année 2020, soit 60 000 € HT. La demande a été accompagnée d'un projet de bilan comptable faisant apparaître un chiffre d'affaire fortement dégradé (- 60%).

CA 2019 = 2 404 347 € // CA 2020 = 976 384 €

La structure a sollicité les différentes aides de l'Etat et se tourne vers la communauté de communes pour un report de redevance visant à renforcer la trésorerie en cette période de démarrage des travaux de rénovation du site.

Fin 2020, la communauté de communes a émis comptablement les titres de recette pour percevoir le T3 et T4, suivant la décision du conseil communautaire, les titres seront annulés pour être reportés.

Concernant l'impact de cette décision sur les finances de la collectivité, le budget annexe BASE peut assumer pour ce report exceptionnel.

Afin d'accompagner cette structure intercommunale fortement impactée par le COVID et pour lui permettre de disposer de trésorerie pour le démarrage des travaux, les membres du bureau communautaire ont donné un avis favorable au report de la redevance. Les redevances reportées pourraient être récupérées sur les années 2024 et 2025.

Il est proposé aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition de report. L'acceptation d'un report devra se traduire par la signature d'un avenant au contrat de Délégation de Service Public.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- Approuve la demande de report de deux trimestres 2020 de la redevance, représentant la somme de 60 000 €
- Dit que les deux trimestres reportés seront récupérés en 2024 et 2025
- Dit que le titre de recette émis fin 2020 sera annulé
- Autorise la Présidente à signer l'avenant au contrat de DSP

La Présidente

Line LALaurie  
Communauté de Communes

Certifié exécutoire compte tenu de :

La publication le 5 février 2021

La transmission en Sous-préfecture le 11 février 2021





## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

Présents : Mme Line LALaurie, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUSSIÈRE Dominique, M. MIOSSÉ Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme Yrieix Françoise

Etaient aussi présents (sans voix délibérative) : Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le SRDEI signé avec la Région Nouvelle Aquitaine,

La pandémie liée au « COVID-19 » a entraîné un ralentissement considérable de l'économie de la Région Nouvelle-Aquitaine et du territoire de la Communauté de Communes Lot et Tolzac. En effet, les mesures prises par le gouvernement relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ont limité la possibilité d'ouverture de la plupart des commerces et réglementé les déplacements de la population, suite à la seconde vague.

Les conséquences de ces mesures, prises pour lutter contre la propagation du virus, entraînent de lourdes conséquences sur l'activité économique et financière de toutes les entreprises. Face à cette situation préoccupante, la Région et la Communauté de Communes Lot et Tolzac ont décidé de réagir en urgence en mobilisant tout moyen utile.

Madame la Présidente propose d'accorder une aide de 800 € aux structures de l'hôtellerie, restauration, de la culture et du sport fermées administrativement sur l'année 2020.

Sur le territoire, 11 structures sont concernées :

- Restaurant La KGouille au Temple sur Lot (ouvert que depuis octobre 2020)
- Restaurant La Commanderie au Temple sur Lot
- Restaurant Les Rives du Plantié au Temple sur Lot
- Restaurant Comme à La Maison
- Restaurant Le Commerce à Castelmoron sur Lot
- Restaurant à Tombeboeuf
- Restaurant à le Relais des Bastides à Saint Pastour
- Restaurant Le Panorama à Laparade
- MusicHall Le Splendid à Monclar
- Le Kbarret de Verteuil d'agenais
- Le Domaine de Lembrun au Temple sur Lot

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

(ne prend pas part au vote JC BLAY, représentant du Kbarret de Verteuil)

- d'accorder une aide de 800 € aux entreprises fermées administrativement
- Il est convenu la modification de l'annexe 3 de la convention SDEII, par l'ajout de dispositifs liés à la crise COVID

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

### Délibération n° 4/2021

#### Avenant SRDEII Aide COVID

La Présidente

  
**Line LALaurie**  
Communauté de Communes

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La publication le 5 février 2021

- La transmission en Sous-préfecture le 11 février 2021



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

**Présents :** Mme Line LALaurie, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUSSIÈRE Dominique, M. MIOSSÉC Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

**Secrétaire de séance :** Mme Yrieix Françoise

**Etaient aussi présents (sans voix délibérative) :** Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

Le conseil communautaire,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

### Délibération n° 5/2021

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un agent « chef de projet petite ville de demain »

Sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

#### DECIDE

Le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel pour une période de 12 mois allant du 16 février 2021 au 15 février 2022 inclus. Le contrat pourra être renouvelé.

Cet agent assurera des fonctions de « chef de projet petite ville de demain », à 80% d'un ETP, soit une durée hebdomadaire de service de 28 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 5 du grade d'animateur territorial.

Les missions de l'agent sont les suivantes :

- Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel avec notamment la mise en œuvre et l'animation d'une OPAH
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

Madame la Présidente est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ; informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

La Présidente

Line LALaurie

Nombre de membres en exercice: 32

Qui ont pris part à la séance : 30

Quorum: 17

Date de convocation: 29 janvier 2021

Procuration : néant

#### Ressources Humaines

#### Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité

(art. 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée)





**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurIE Line.

Présents : Mme Line LALaurIE, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUSSIÈRE Dominique, M. MIOSSÉC Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme Yrieix Françoise

Etaient aussi présents (sans voix délibérative) : Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente rappelle que par délibération 28/2020 en date du 11 mars 2020, un poste d'agent Instructeur Application du Droit des Sols à temps complet a été créé,

La délibération précisait que le poste serait occupé par un agent Rédacteur de la catégorie B,

Il convient de modifier la délibération 28/2020 en précisant que le poste créé sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux de la catégorie C, filière administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

- que le poste d'agent instructeur des autorisations d'urbanisme sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, aux grades d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, d' Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente

  
  
Line LALaurIE

Délibération n° 6/2021

Ressources Humaines

Création d'un poste d'agent  
instructeur des autorisations  
d'urbanisme

Modification délibération  
28/2020



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

Présents : Mme Line LALaurie, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUSSIÈRE Dominique, M. MIOSSÉC Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme Yrieix Françoise

Etaient aussi présents (sans voix délibérative) : Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1,

Vu la délibération 55/2020 créant 5 commissions thématiques associant les conseillers communautaires et municipaux.

Vu les délibérations 72 à 75 du 24 septembre 2020 fixant les membres des commissions thématiques pour la durée du mandat,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine (*2 élus maximum par communes*)

Considérant qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire,

Considérant les demandes de modifications exprimées,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

**DÉCIDE**

**Les modifications suivantes :**

- Commission finances et administration générale : commune de Montastruc, ajout de M. SERRES Jérôme
- Commission voirie et déchets ménagers : commune de Montastruc, ajout de M. MARTIN Ric
- Commission aménagement de l'espace, urbanisme et habitat : commune de Montastruc, ajout de M. EGLIN Alexandre
- Commission actions sociales, jeunesse, sport, culture : commune de Montastruc, ajout de M. SERRES Jérôme + commune de Pinel-Hauterive Saint Pierre de Caubel, M. SAGNETTE remplacé par Mme TICHANE Sylvie.
- Modifie les délibérations 72 à 75 du 24.09.2020

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente

  
**Line LALaurie**

### Délibération n° 7/2021

#### Modification membres au sein des commissions thématiques

(modifie les délibérations 72 à 75 du 24.09.2020)





## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

Présents : Mme Line LALaurie, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUISSIÈRE Dominique, M. MIOSSEC Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme Yrieix Françoise

Etaient aussi présents (sans voix délibérative) : Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

Vu la volonté de la communauté de communes de prendre en charge l'instruction des demandes d'urbanisme à compter du 1er avril 2021,

Considérant la création d'un service commun « application du droit des sols » dont les modalités de fonctionnement et de financement seront prochainement définies,

Considérant la nécessité de bénéficier de l'outil informatique permettant l'instruction,

Madame la Présidente présente l'outil proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot et Garonne,

Elle fait lecture de la convention d'adhésion,


**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

**DÉCIDE**

- de signer la convention d'adhésion avec le CDG 47 pour la mise en place du module « Application Droit des Sols » à compter du 1 mars 2021 et pour une durée de 3 ans
  - Valide les conditions relatives à la cotisation annuelle
- Dit que la communauté de communes s'acquittera des cotisations des communes membres.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

La Présidente

  
  
Line LALaurie

Certifié exécutoire compte tenu de :  
La publication le 5 février 2021  
La transmission en Sous-préfecture le 1<sup>er</sup> mars 2021

www.lotetolzac.fr





**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAURIE Line.

**Présents :** Mme Line LALAURIE, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUISSIERE Dominique, M. MIOSSEC Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

**Secrétaire de séance :** Mme Yrieix Françoise

**Etaient aussi présents (sans voix délibérative) :** Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

Vu la lettre d'engagement de la communauté de communes Lot et Tolzac concernant la création d'une plateforme mutualisée de rénovation énergétique par le CAUE 47,

Madame la Présidente rappelle les éléments suivants :

Créé à l'initiative du Conseil Départemental le CAUE, association, exerce des missions de service public ; il a pour le but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la maîtrise de l'énergie, avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales ;

L'expertise des CAUE est consacrée par l'article 80 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine transcrite dans le code de l'énergie (article L 232-2) qui stipule que : « (les plateformes territoriales de rénovation énergétique) recommandent à tout maître d'ouvrage public ou privé, de recourir au conseil architectural délivré par les CAUE lorsque les conseils mentionnés au 3° alinéa du présent article n'ont pas été délivrés par l'un de ces organismes (ADIL, ALEC...) » ;

Les collectivités locales et les EPCI, qui souhaitent bénéficier de l'accompagnement des CAUE, ne sont pas tenues de procéder à une publicité et à une mise en concurrence préalable, et les missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage proposées par les CAUE et les conditions de leur intervention n'entrent pas dans le champ concurrentiel ;

Le CAUE de Lot-et-Garonne dispose en particulier d'une équipe de deux conseillers en énergie qui accompagnent les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique,

Le CAUE de Lot-et-Garonne poursuit, au plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement (...). (Article 6 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977) ;

Ses missions visent à :

- Conseiller les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs démarches de construction et d'aménagement,
- Former les élus, les professionnels, les acteurs du cadre de vie et les enseignants,
- Informer et sensibiliser le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

Plus particulièrement le programme d'activité du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Lot-et-Garonne, arrêté par son conseil d'administration du 9 décembre 2020 prévoit la mise en place de conventions de partenariat dans ce domaine du conseil et accompagnement à la maîtrise de l'énergie.

Considérant que :

La Communauté de Communes Lot-et-Tolzac va progressivement mettre en place une politique de l'habitat destinée à orienter, au regard de ses besoins, chaque personne ou structure vers le bon interlocuteur.

Le CAUE de Lot-et-Garonne, de son côté, en sa qualité de plateforme de rénovation énergétique en devenir, apporte, l'offre de conseil globale aux particuliers exigée par le Conseil Régional dans le cadre de l'AMI régional des plateformes de rénovation énergétique,

La Communauté de Communes Lot-et-Tolzac est rattachée solidairement et territorialement à la plateforme en devenir portée par le CAUE de Lot-et-Garonne, comme cinq autres intercommunalités,

Délibération n° 9/2021

**Convention avec le CAUE 47  
PLATEFORME MUTUALISÉE DE  
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE  
DE L'HABITAT FAIRE 47**

1/2

La Présidente

  
Line LALAURIE

Certifié exécutoire compte tenu de :  
La publication le 5 février 2021  
La transmission en Sous-préfecture le 11 février 2021

www.lotettolzac.fr





**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

12 avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@cclt.fr

AR PREFECTURE  
047-244701405-20210204-10\_2021-DE  
Regu le 12/02/2021

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

Présents : Mme Line LALaurie, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUSSIÈRE Dominique, M. MIOSSÉC Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme Yrieix Françoise

Etaient aussi présents (sans voix délibérative) : Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

Vu les compétences de la Communauté de communes Lot et Tolzac,

Vu la demande de subvention de l'association « Station Touristique Rurale de la Vallée du Lot-Berceau des Nymphéas »

L'association « Berceau des Nymphéas » a sollicité une aide de 6500 € à la communauté de communes pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative au projet de festival d'eau et des jardins au Temple sur Lot (vers une station touristique rurale).

Le plan de financement de l'étude de faisabilité est de 42 060 €, l'étude est rendue obligatoire par la Région Nouvelle Aquitaine afin de vérifier la faisabilité du projet.

- La Région a validé une aide financière à hauteur de 15 000 €,
- La commune du Temple sur Lot interviendra mais le montant est à définir,
- Le SMAVLOT attribuera 4000 €

Considérant que le projet de station touristique rurale basée sur la réalisation d'un festival de l'eau et des jardins puise son origine et son développement dans les atouts agricoles, culturels, patrimoniaux...dont dispose l'ensemble du territoire intercommunal,

Considérant que les membres de l'association s'engagent à mettre en relation l'ensemble des acteurs du tourisme de la communauté de communes pour faire rayonner le projet de la Vallée vers les coteaux de Lot et Tolzac,

Considérant les actions en cours, menées avec certains acteurs économiques du nord du territoire (agriculteurs, producteurs) afin de mettre en lumière la floraison des nénuphars au Temple et celle des pruniers dans les coteaux,

Réunis en bureau, les maires et vice-présidents proposent que la CCLT apporte une aide à l'étude de faisabilité à hauteur de 1000 €.

La communauté de communes Lot et Tolzac apporte également son soutien en termes d'ingénierie par la participation de notre équipe tourisme aux différentes réunions d'avancement du projet,

Également un soutien technique est apporté par la mise à disposition de petits matériels et outillages issus de la déchèterie intercommunale dans l'objectif de permettre à l'association de réaliser les premiers jardins.

**Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents,  
( 4 voix contre, 3 voix abstention)  
DÉCIDE**

- d'accorder à l'association « Station Touristique Rurale de la Vallée du Lot-Berceau des Nymphéas » une aide de 1000 € à l'association de préfiguration pour l'étude de faisabilité engagée.
- Dit que la somme sera inscrite au BP 2021

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

### Délibération n° 10/2021

**Subvention exceptionnelle association  
« Station Touristique Rurale de la Vallée du Lot-Berceau des Nymphéas »**

La Présidente

  
Line LALaurie

Certifié exécutoire compte tenu de :

La publication le 5 février 2021

La transmission en Sous-préfecture le 14 février 2021





## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

Présents : Mme Line LALaurie, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUISSIERE Dominique, M. MIOSSÉC Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme Yrieix Françoise

Etaient aussi présents (sans voix délibérative) : Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

Vu les compétences de la Communauté de communes Lot et Tolzac,

Vu la délibération du 23 novembre 2020 validant un plan de financement de la véloroute/voie verte à hauteur de 781 117.91 € de travaux incluant les acquisitions foncières.

La région Aquitaine ne finançant pas les acquisitions foncières sollicite un nouveau plan de financement faisant apparaître le montant hors acquisitions foncières afin de calculer son intervention à 25 %.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de valider le nouveau plan de financement permettant de solliciter un accompagnement de la Région à hauteur de 155 279.48 €.

### Délibération n° 11/2021

#### Tourisme

#### Plan de Financement projet de Véloroute/voie verte

#### Modifie la délibération 120/2020

Ressources	Montant sollicité	Taux sollicité	Précisions
Région Nouvelle-Aquitaine	155 279,48€	25%	Sur assiette de 621 117.91 €
Département de Lot et Garonne	37 500 €	forfait	Notification accord sept 2020
LEADER	60 000 €	forfait	Notification d'accord décembre 2018
Etat (DSIL)	328 069.52 €	42%	Sur assiette de 781 117.91 €
Autofinancement	200 268.91 €	25 %	Sur assiette de 781 117.91 €
<b>Total des travaux HT hors acquisition</b>	<b>621 117,91€</b>		
<b>Total des travaux HT + avec Acquisitions foncières</b>	<b>781 117.91 €</b>		

La Présidente

**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes  
Line LALaurie

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,  
- Valide le plan de financement présenté ci-dessus

- Sollicite la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 25% de 621 117.91 € HT.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La publication le 5 février 2021

La transmission en Sous-préfecture le 12 février 2021





## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

Nombre de membres en exercice: 32  
Qui ont pris part à la séance : 30  
Quorum: 17  
Date de convocation: 29 janvier 2021  
Procuration : néant

Présents : Mme Line LALaurie, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUSSIÈRE Dominique, M. MIOSSÉC Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme Yrieix Françoise

Etaient aussi présents (sans voix délibérative) : Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

Vu les statuts de la communauté de communes Lot et Tolzac,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n° 472017-12-29-003 du 29 décembre 2017, Considérant l'arrivée à l'échéance du marché départemental FT 2021-01 en cours et l'estimation d'un nouveau besoin à travers le passage d'un marché à groupement de commande d'une durée de 12 mois, pour expérimentation, et afin d'annoncer la continuité de service,

Considérant que cette mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, incidemment d'obtenir des meilleurs prix et de faciliter la logistique,

Considérant que dans le cadre de la construction d'une dynamique départementale de mise en synergies et d'homogénéisation des pratiques et besoins communs en fourniture de composteurs lot 1, 2, 3, 4 individuels et collectifs, et leurs accessoires

Considérant que le syndicat ValOrizon se propose d'être le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est constitué pour la durée du marché,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Communauté de Communes Lot et Tolzac, au regard de ses besoins propres et des projets de marchés ou d'accords-cadres à lancer par le Groupement,

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir entendu son exposé,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Lot et Tolzac au groupement de commandes pour « l'achat de composteurs individuels et collectifs avec leurs accessoires » pour la durée du marché,

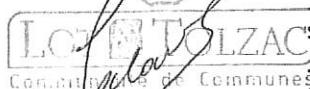
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Syndicat Valorizon coordonnateur du groupement et l'habilitant à passer, signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

**DONNE** mandat au Président de ValOrizon à lancer, signer et notifier les marchés dont le syndicat ValOrizon est coordonnateur

- **S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont le Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale « ValOrizon » est coordonnateur,

- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés directement auprès du prestataire, accords-cadres et marchés subséquents dont le Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale « ValOrizon » coordonnateur et à les inscrire préalablement au budget.

La Présidente



Line LALaurie

Certifié exécutoire compte tenu de :

La publication le 5 février 2021

La transmission en Sous-préfecture le 10 février 2021

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

www.lotettolzac.fr





## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

**Présents :** Mme Line LALaurie, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUSSIÈRE Dominique, M. MIOSSÉ Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

**Secrétaire de séance :** Mme Yrieix Françoise

**Etaient aussi présents (sans voix délibérative) :** Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

*Vu les statuts de la communauté de communes Lot et Tolzac et notamment sa compétence en matière de « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »*

### Délibération n° 13/2021

#### ENVIRONNEMENT

#### Convention reprise papier et carton avec l'entreprise SOULARD

Le Président de la commission, Michel Vergné précise les éléments suivants :

La CC Lot et Tolzac a noué depuis plusieurs années un partenariat annuel avec l'entreprise SOULARD pour la reprise du carton de la déchèterie et le papier des colonnes de tri sélectif. Le contrat de 2020 étant arrivé à son terme, il y a lieu de signer un nouvel engagement.

Après avoir pris connaissance de la note d'information remise en séance, il est proposé aux membres du conseil communautaire de signer un contrat de reprise du papier/carton (déchèterie et colonnes tri) avec l'entreprise SOULARD pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois aux conditions tarifaires suivantes :

- Tarif de mise en balles papier et carton: 35 € HT la tonne
- Rachat carton : 50 € HT la tonne (prix de référence)
- Rachat papier : 35 € HT la tonne (prix de référence)
- Rachat papier en balle : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de signer le contrat de reprise (joint en annexe) du papier et du carton avec les Etablissements SOULARD pour une durée de 6 mois renouvelable à compter 1.01.2021

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

La Présidente

  
  
Line LALaurie



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurIE Line.

Présents : Mme Line LALaurIE, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUSSIÈRE Dominique, M. MIOSSEC Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme Yrieix Françoise

Etaient aussi présents (sans voix délibérative) : Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

*Vu les statuts de la communauté de communes Lot et Tolzac et notamment sa compétence en matière de « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »*

### Délibération n° 14 /2021

#### ENVIRONNEMENT

#### Convention reprise bois en mélange avec l'entreprise SOULARD

Le Président de la commission, Michel Vergné précise les éléments suivants :

La filière de reprise du bois en mélange (catégorie A et B) est nouvelle à la déchèterie depuis la fin de l'année 2020. C'est à partir d'octobre 2020 que la CCLT a passé une convention de reprise pour le bois issu de la déchèterie avec SOULARD. Auparavant, ce bois était repris sans frais par ECOMOBILIER mais aujourd'hui ce bois en mélange n'est plus accepté.

Après avoir pris connaissance de la note d'information remise en séance, il est proposé aux membres du conseil communautaire de signer un contrat de reprise du papier/carton (déchèterie et colonnes tri) avec l'entreprise SOULARD pour une durée d'un an aux conditions tarifaires suivantes :

- Frais de traitements 55 € la tonne, **66 €/TTC la tonne.**
- En cas de déchets humides, la benne sera déclassée au prix de 156 € HT la tonne
- Le transport vers le site à Villeneuve sur Lot est assuré par la CCLT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de signer le contrat de reprise (joint en annexe) du bois en mélange avec les Etablissements SOULARD pour une durée d'un an à compter 1.01.2021

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente

Line LALaurIE





## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

Présents : Mme Line LALaurie, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUSSIÈRE Dominique, M. MIOSSÉC Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme Yrieix Françoise

Etaient aussi présents (sans voix délibérative) : Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

*Vu les statuts de la communauté de communes Lot et Tolzac et notamment sa compétence en matière de « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »*

Le Président de la commission, Michel Vergné propose au conseil communautaire de renouveler la convention de partenariat avec l'entreprise BRANGE pour la reprise de la FER collecté en déchèterie, pour 1 an.

Pour 2020, l'entreprise Brangé propose de racheter la matière à un prix départ de 127€ HT la tonne. En fonction de la variation du cours de la matière, le prix de rachat pourra évaluer à la hausse jusqu'à un plafond de 150 € HT la tonne et pourra baisser jusqu'au prix plancher de 50 € HT la tonne.

Le Président fait lecture de la convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- décide de signer un nouveau partenariat avec l'entreprise BRANGE pour une année aux conditions présentées dans la convention.
- Autorise la Présidente à signer la convention.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

La Présidente

Line LALaurie

Nombre de membres en exercice: 32  
Qui ont pris part à la séance : 30  
Quorum: 17  
Date de convocation: 29 janvier 2021  
Procuration : néant

### Délibération n° 15 /2021

#### ENVIRONNEMENT

#### Convention du fer avec l'entreprise BRANGE

Certifié exécutoire compte tenu de :  
La publication le 5 février 2021  
La transmission en Sous-préfecture le 11 février 2021

www.lotetolzac.fr



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

Présents : Mme Line LALaurie, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Jean Claude BLAY, M. Gérard STUYK, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, M. PREVOT Jean-Marie, Mme DURNEY Maud, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Jacqueline PREVOT, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. BOUSSIÈRE Dominique, M. MIOSSÉC Guillaume, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. Michel LE BORGNE, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, M. VRECH Jean-Marie, M. Bernard LABORDE, Mme BOEL Christelle, Mme DUPRAT Bénédicte, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : Mme Sylvie MAURIN, M. JUGIE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme Yrieix Françoise

Etaient aussi présents (sans voix délibérative) : Délégués suppléants : Mme TESSON, M. MORISSET. Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

\*\*\*\*\*

Vu les statuts de la communauté de communes Lot et Tolzac,

### Délibération n° 16 /2021

#### ENFANCE JEUNESSE

**Renouvellement partenariat avec Val de Garonne Agglomération pour la participation aux frais de fonctionnement des centres de loisirs**

Monsieur le Président rappelle que depuis 2012, le conseil communautaire a validé le principe de conventionnement avec les collectivités extérieures à la Communauté de Communes Lot et Tolzac pour la participation aux frais de fonctionnement des centres de loisirs intercommunaux lorsque des familles extérieures au territoire se rendent dans les centres de loisirs.

Depuis 2012, la Communauté de Communes conventionne avec Val de Garonne Agglomération.

Il est donc proposé de reconduire cette convention pour l'année 2021. Le forfait demandé aux collectivités est de 13.30 € par journée enfant et 6.70 € par demi-journée afin de participer aux frais de fonctionnement des centres.

Par convention, la Communauté de Communes Lot et Tolzac participera donc aux frais de fonctionnement des centres de loisirs de Val de Garonne et Val de Garonne participera aux frais de fonctionnement du centre de loisirs de Lot et Tolzac.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

La Présidente

- Autorise la Présidente à renouveler le partenariat avec Val de Garonne Agglomération pour la participation aux frais de fonctionnement des centres de loisirs, pour l'année 2021.
- Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2021.

Line LALaurie

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

Certifié exécutoire compte tenu de :  
La publication le 5 février 2021  
La transmission en Sous-préfecture le 11 février 2021